

L'an deux mille dix-huit, le vingt cinq janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRESENTS : Anne-Françoise PIEDALLU, Maire; Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Jean NEUKUM, Adjoints; Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Marie-Françoise ALLAIN, Véronique LE CALVEZ, Jean-François CORRE, Cécile MILON.

POUVOIRS : Véronique LE CALVEZ a les pouvoirs de Nathalie URVOAS.
Cécile MILON a les pouvoirs de Cécile HERVE.

ABSENT(E) :

Secrétaire de Séance : Véronique LE CALVEZ

Date de convocation : 18/01/2018

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents ou représentés : 12

Madame Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

NOUVELLE COMPOSITION CAO

Délibération n°2018_001

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'élection réalisée le 4 avril 2014, les membres de la liste ci-dessous a été élue à la Commission d'Appel d'Offre:

Délégués titulaires : Mr Gilbert RANNOU, Mr Gérard COUILLABIN, Mr Roger KERAMBRUN

Délégués suppléants : Mr Roland PATEZOUR, Mme Nathalie URVOAS, Mme Marie-Thérèse PRIGENT

En application des dispositions de l'article 22-III du Code des Marchés Publics, les membres titulaires de la liste démissionnaires, soit Mr Roger KERAMBRUN sont remplacés par les suppléants inscrits sur la même liste dans l'ordre de la liste. Dans le cas présent, il est procédé à la titularisation de Mr Roland PATEZOUR. La démission du membre suppléant, Mme Marie-Thérèse PRIGENT, n'implique pas de nouvelle élection d'un membre suppléant.

La nouvelle composition de la commission s'appuiera sur 3 membres titulaires et 1 membre suppléant.

La nouvelle composition de la CAO se présente de la façon suivante :

Délégués titulaires : Mr Gilbert RANNOU, Mr Gérard COUILLABIN, Mr Roland PATEZOUR

Délégués suppléants : Mme Nathalie URVOAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres.

Délibération exécutoire le : 26/01/2018

NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération n°2018_002

Suite à la démission des membres de l'opposition, Marie-Thérèse PRIGENT et Roger KERAMBRUN, Madame Le Maire propose de renouveler la composition des commissions communales.

Madame Le Maire est Présidente de chaque Commission

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Elit ses membres aux Commissions :

Commission des marchés

Titulaires : Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Jean NEUKUM

Suppléants : Roland PATEZOUR, Nathalie URVOAS, Jean-François CORRE

Commission Générale

La Commission générale est composée de tous les membres du Conseil Municipal

Commission des Finances et Budgets

Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Nathalie URVOAS, Gérard COUILLABIN, Jean NEUKUM.

Commission du Personnel

Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Nathalie URVOAS, Gérard COUILLABIN, Cécile HERVE, Roland PATEZOUR.

Commission Environnement – Voirie – Bâtiments – Assainissement

Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Roland PATEZOUR, Véronique LE CALVEZ, Jean NEUKUM, Jean-François CORRE.

Commission Développement économique et touristique

Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Nathalie URVOAS, Cécile HERVE, Véronique LE CALVEZ, Marie-Françoise ALLAIN, Jean NEUKUM.

Commission communication – information et bulletin municipal

Anne-Françoise PIEDALLU, Nathalie URVOAS, Cécile HERVE, Jean NEUKUM, Marie-Françoise ALLAIN, Cécile MILON, Gérard PONGERARD.

Commission Culture – Sport – Jeunesse – Loisirs – Vie associative

Anne-Françoise PIEDALLU, Nathalie URVOAS, Cécile HERVE, Jean NEUKUM, Marie-Françoise ALLAIN, Cécile MILON.

Délibération exécutoire le : 26/01/2018

RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS

Délibération n°2018_003

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis du conseil d'école du 15 janvier 2018, qui a décidé de suivre la décision des parents d'élèves de revenir à la semaine des 4 jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE un retour à l'organisation des enseignements sur 4 journées soit 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré.

Délibération exécutoire le : 26/01/2018

DEVIS POUR L'ETUDE DE L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES SUR LE BATIMENT "LOCAL SANITAIRE" DU CAMPING MUNICIPAL

Délibération n°2018_004

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SOLAR CONCEPT pour l'étude de l'installation de panneaux solaires thermiques sur le bâtiment "local sanitaire du camping" s'élevant à 1 250.00 € Ht, soit 1 500.00 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, par 11 voix pour (Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Jean NEUKUM, Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Marie-Françoise ALLAIN, Véronique LE CALVEZ, Nathalie URVOAS, Cécile HERVE, Cécile MILON) et une abstention (Jean-François CORRE):

DECIDE de faire réaliser l'étude pour l'installation de panneaux solaires thermiques,
ACCEPTE le devis de la société SOLAR CONCEPT s'élevant à 1 500.00 € TTC,

Délibération exécutoire le : 26/01/2018

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CHALEUR POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE SOLAIRE THERMIQUE

Délibération n°2018_005

CONSIDERANT le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté le 29 septembre 2015 par Lannion-Trégor Communauté qui prévoit l'augmentation de la part de production locale d'énergie d'origine renouvelable locale et l'objectif de favoriser l'adéquation entre la production et la consommation ;

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2017-2020 adopté le 22 juin 2017 par Lannion-Trégor Communauté et où sont précisés le défi n°4 « Préserver l'Environnement », le chantier n°11 « Engager le territoire dans la transition énergétique » et l'Objectif n°4.2 « Développer l'utilisation des sources d'énergies renouvelables » ;

CONSIDERANT que Lannion-Trégor Communauté a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs des Energies Renouvelables Thermiques sur 3 ans avec la territorialisation du Fonds Chaleur, permettant des conditions d'éligibilité et de subventions avantageuses pour financer des petits projets de production d'énergie renouvelable ;

CONSIDERANT le projet de rénovation du bloc sanitaire du camping municipal où un poste de consommation d'énergie important concerne la production d'eau chaude (ex : douches, lavabos) ;

CONSIDERANT que la mise en place de solaire thermique sur cet équipement pourrait permettre à la commune de Plougrescant de s'inscrire dans cette démarche d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables thermiques au niveau de son patrimoine bâti ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité afin de bien déterminer les enjeux financiers et de valider la faisabilité technique et financière du projet ;

CONSIDERANT la possibilité d'avoir une subvention de 50 % par le Fonds Chaleur sur les études de faisabilité solaire thermique ;

CONSIDERANT le devis de la société Solar Concept pour un montant de 1 250 € HT ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Réalisation d'une étude de faisabilité solaire thermique	1 250 €	ADEME Fonds Chaleur	625 €	50 %
		Commune de Plougrescant	625	50 %
TOTAL HT	1 250 €	TOTAL HT	1 250 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, par 11 voix pour (Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Jean NEUKUM, Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Marie-Françoise ALLAIN, Véronique LE CALVEZ, Nathalie URVOAS, Cécile HERVE, Cécile MILON) et une abstention (Jean-François CORRE) décide de :

VALIDER le plan de financement tel que décrit ci-avant.

SOLLICITER les financements Fonds Chaleur auprès de l'ADEME.

AUTORISER Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget camping pour 2018.

Délibération exécutoire le : 26/01/2018